

Si vous venez de créer une entreprise avec une activité commerciale, vous avez en principe l'obligation de [vous inscrire au registre du commerce](#). L'obligation ou non de s'inscrire au registre du commerce dépend de la forme juridique de votre entreprise. [Vérifiez ici](#) si cette obligation vous concerne. L'inscription s'effectue soit par vous-même, soit par un notaire.

Un autre registre sur lequel il est **obligatoire de s'inscrire** pour toute activité commerciale sur le canton de Genève (quelque soit la forme juridique ou le chiffre d'affaires) est le [Répertoire des Entreprises \(REG\)](#).

Portail en ligne pour les PME. [EasyGov](#) facilite, accélère et optimise les procédures administratives. Ce guichet unique centralise les demandes électroniques diverses de permis ou d'inscription auprès des autorités.

Au niveau fédéral, sur le [Portail PME du SECO](#), vous trouverez de précieuses informations concernant la création d'une entreprise. Du business plan au chapitre du financement, le portail PME vous propose des check-lists et des informations de fond.

QUELQUES GUIDES UTILES :

A Genève, le [Guide du créateur d'entreprise](#) vous apporte les conseils essentiels lors de la phase de démarrage de votre entreprise - des informations pratiques sur les principaux aspects de la création d'entreprise dans le canton de Genève.

Le [Guide du créateur d'entreprise sociale et solidaire](#) quant à lui vous apporte les informations plus spécifiques à la création d'une organisation de l'économie sociale et solidaire (ESS).

[Login : Entrepreneur](#), le guide du créateur d'entreprise. De la première commercialisation à la segmentation du futur marché, en passant par la structuration du projet, la sélection de l'équipe, la rédaction du business plan ou encore la gestion de la trésorerie, cet ouvrage aborde les très nombreux sujets que le créateur d'entreprise devra traiter.

Les principales formes juridiques sont la Société à responsabilité limitée (Sàrl), la Société anonyme (SA), la raison individuelle (RI) et la société en nom collectif (SNC). Vous trouverez ici une comparaison des formes juridiques en Suisse ainsi que les avantages, inconvénients, obligations pour chacune d'elles (réf. Startbox.swiss).

CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPALES FORMES JURIDIQUES :

[Comparaison des formes juridiques](#) (pdf)

[Descriptif de la Sàrl](#) (pdf) - avantages, inconvénients, obligations, frais, déroulement

[Descriptif de la SA](#) (pdf) - avantages, inconvénients, obligations, frais, déroulement

[Descriptif de la raison individuelle](#) (pdf) - avantages, inconvénients, obligations, frais, déroulement

[Descriptif de la société en nom collectif](#) (pdf) - avantages, inconvénients, obligations, frais, déroulement

CONSTITUTION DE VOTRE SOCIÉTÉ :

Vous retrouverez ci-dessous la liste des notaires.

Il existe également des solutions proposées par des fiduciaires combinant conseils, constitution de société et gestion fiduciaire.

[Listes des notaires](#) - Retrouvez ici la liste complète des notaires établis sur le canton de Genève.

OBTENIR LE STATUT D'INDEPENDANT :

Si vous ne souhaitez pas constituer une société de capitaux, il est tout à fait possible de démarrer votre activité commerciale avec un statut d'indépendant. Pour cela, il est nécessaire de vous affilier à une caisse AVS. Il en existe plusieurs.

Vous trouverez ici les principales caisses présentes sur le canton de Genève.

MODE D'EMPLOI :

[Checklist création d'entreprise en tant qu'indépendant](#), de la reconnaissance du statut auprès de la caisse de compensation à l'inscription au Registre du commerce en passant par l'assujettissement à la TVA.

LISTE DES PRINCIPALES CAISSES DU CANTON :



Affiliation à une caisse AVS - [OCAS](#)



Affiliation à une caisse AVS - [CIAM](#)



Affiliation à une caisse AVS - [NODE](#)



Affiliation à une caisse AVS - [Gastrosocial](#) (pour les restaurateurs et hôteliers)



Affiliation à une caisse AVS - [CCB](#) (pour les métiers du bâtiment)



Ensemble des [caisses de compensation professionnelles](#)

PUR LES RESSORTISSANTS NON-SUISSES :

Des démarches spécifiques sont à entreprendre pour créer votre société si vous êtes [ressortissant non suisse](#).

Dans le cadre de la création d'une raison individuelle, des démarches particulières sont également à entreprendre pour [obtenir un permis de travail](#).